

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Département

HERAULT

**Délibération 2022/52**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

**Séance du 4 novembre 2022**

Date de la convocation : 28/10/2022

Date d'affichage : 28/10/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : PROJET D'EMBELLISSEMENT DU VILLAGE – DEMANDE DE  
SUBVENTION TRANCHE FERME LIBERTE MAGDELAINE ROQUES**

L'an deux mil vingt-deux et le quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Estelle BONNIOL, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET,

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il a voté une demande de subvention pour le projet de réfection de voirie bd de la Liberté, Magdelaine, Roques lors de sa séance du 2 septembre 2022.

Elle explique au Conseil que le cabinet CETUR a légèrement modifié le projet afin de respecter les directives de désimperméabilisation des sols. Il convient d'approuver le nouveau projet et de demander les aides financières pour la tranche ferme :

Projet global	1 036 800 € HT	952 592 € travaux et 84 208 € études
Tranche ferme	283 700 € HT	258 885 € travaux et 24 815 € études

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE le projet d'embellissement de la commune d'un montant global de 1 036 800 € HT ;  
DECIDE de demander l'aide financière du Conseil Départemental pour la tranche ferme d'un  
montant de 283 700 € HT (258 885 € Travaux et 24 815 € Etudes).**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le